

# Catégorie B

## Septembre 2022

### Ce qui change

Pour faire suite à la conférence salariale du mois de juin et du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État, le gouvernement a enfin fait paraître le décret (2022-1209) modifiant l'organisation de la carrière des B ainsi que le décret modifiant le décret 2008-836 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps.

#### Mesures pour le grade B1 - 13 échelons

ECHELON	Avant		Après
	IM	DUREE	IM
4	361	2	363
3	355	2	361
2	352	2	359
1	352	2	356

#### Mesures pour le grade B2 - Passage de 13 à 12 échelons

ECHELON	Avant		Après
	IM	DUREE	IM
3	369	2	369
2	362	2	363
1	356	2	supprimé

#### Mesures pour le grade B3 - Rien

Pour la **CGT**, c'est encore un grand loupé pour la Fonction Publique qui aurait dû saisir cet instant pour revaloriser l'ensemble de la grille indiciaire.

**Un petit geste en direction des plus bas échelon mais le résultat est peu convaincant.**

Une fois de plus, le gouvernement opte pour un tassement des grilles et un saupoudrage pour palier à la hausse du coût de la vie plutôt qu'une **revalorisation salariale véritable et équitable pour tous les personnels**.

Il est évident que cette évolution fait suite à l'augmentation automatique du SMIC pour faire face à l'inflation galopante. C'est donc une augmentation conjoncturelle, mais en rien un « cadeau ».

Pour la **CGT**, le 29 septembre doit être l'occasion de faire savoir, par les manifestations et les arrêts de travail, que l'empilement de mesures prises ne permettent pas aux agents de mieux vivre.

**La CGT exige une véritable augmentation de 10% du point d'indice, immédiatement, en réponse à l'inflation actuelle et un rattrapage des sommes perdues suite au gel du point d'indice des 12 dernières années.**

**Pour ne pas subir, il faut agir !**

**Agissons donc tous ensemble le 29 septembre**